



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
Commune de  
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

*Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Municipal  
République Française*

*Séance du 14 novembre 2024  
à 18 heures 30*

Nombre de Membres (quorum : 14)		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	26

**Date de la convocation**  
08/11/2024

**Date de publication**  
18/11/2024

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Présents** : MALEN Serge - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS VASSAL Patrick - SALUZZO Joëlle - CUP Christine - GARREL Régine - COSTE Josiane - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - BOLIMON Lionel - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain - PLAZA PUTTI Mireille - DUCRES Jacques.

**Procurations :**

BONNEFOUX Chantal a donné procuration à RANC Sylvie.  
FISCHER Lionel a donné procuration à MALEN Serge.  
DEL NISTA Xavier a donné procuration à CACELLI Alex.  
CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à LOUIS-VASSAL Patrick.  
FILLIERE Thierry a donné procuration à COSTE Josiane.  
GUINTRAND Tamara a donné procuration à TRICHARD Frédéric.  
COUSTON Rémy a donné procuration à ADAM Carole.  
PILLOT Marion a donné procuration à BOLIMON Lionel.

**Absent excusé :**

ORLANDI Pascal.

**Secrétaire de séance :**

CUP Christine.

**Nature de l'acte : 5.7.5. Autres  
DELIBERATION N° 2024-11-88**

**OBJET : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :  
COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2022**

RAPPORTEUR : Madame Sandra BOUIX, conseillère communautaire, conseillère municipale déléguée à la bibliothèque.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-39,

VU le rapport ci-annexé de la Communauté d'agglomération du Grand Avignon retraçant l'activité de l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) pour l'année 2022,

Il est également consultable et téléchargeable sur le site internet du Grand Avignon à l'adresse suivante :

<https://www.grandavignon.fr/fr/publications/rapport-dactivite-2022>

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2022 de la Communauté d'agglomération du Grand Avignon.



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 18/11/2024 de la publication le 18/11/2024 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.